

METHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

La présente note est destinée à servir de support à la discussion par le Conseil d'orientation, au cours de la réunion du 3 juillet, de ses méthodes de travail. Les propositions qu'elle comporte sont toutes bien évidemment discutables.

1° REUNIONS PLENIERES

Pendant la période de démarrage, il paraît nécessaire d'envisager un rythme de réunions assez soutenu qui pourrait être mensuel par exemple. Par la suite, cette périodicité pourrait être adaptée. Il serait sans doute utile de retenir un jour de la semaine et un horaire fixe de façon à faciliter la tenue de l'agenda de chacun.

Les discussions pourraient faire l'objet d'un compte rendu synthétique adressé à l'ensemble des membres du Conseil.

2° GROUPES DE TRAVAIL

L'objet des groupes de travail peut être de préparer le travail du Conseil sur certains sujets avant discussion en séance plénière ou encore, à la demande du Conseil, d'approfondir la réflexion sur certains thèmes. On peut ainsi envisager différents thèmes qui donneraient lieu à un moment ou à un autre à une réunion du Conseil, comme par exemple :

- age et travail,
- fonds de réserve,
- prise en compte des situations individuelles dans l'assurance vieillesse (retraite à la carte, rachats...).

La liste qui précède n'est bien évidemment pas limitative.

Il conviendrait que les groupes de travail soient ouverts aux membres du Conseil qui souhaitent y participer ainsi qu'à des personnes extérieures (experts...), déterminées en accord avec le Conseil. Il paraît souhaitable que les membres du Conseil puissent se faire représenter dans les groupes de travail, à la différence de ce que les textes prévoient pour les réunions en séance plénière.

Le secrétariat des groupes de travail devrait être assuré par le Secrétariat général du Conseil.

3° PROGRAMME DE TRAVAIL

Il est proposé d'arrêter à la rentrée le programme de travail du Conseil pour l'année 2001. Il serait toutefois utile d'avoir dès à présent, un premier échange de vues sur ce programme et il est en tous cas nécessaire de déterminer les sujets à traiter au cours des réunions du dernier

trimestre. Selon les thèmes, ces réunions seront préparées ou prolongées par des groupes de travail. Certains thèmes peuvent ne donner lieu qu'à une seule séance de discussion en formation plénière.

Le Conseil pourrait travailler d'ici la fin de l'année sur deux thèmes, le fonds de réserve d'une part et durée d'assurance et cessation d'activité (transition entre activité et retraite, durée de cotisation, rachats ...) d'autre part. D'autres questions comme par exemple, celle des indicateurs à suivre dans la durée pourraient également donner lieu à une réunion du Conseil.

Indépendamment de la réflexion thématique, le Conseil devra aborder au cours de ses prochaines réunions, la question de la préparation du rapport d'activité. Il conviendra également de déterminer les conditions dans lesquelles il suivra la situation, les perspectives financières et les évolutions des différents régimes de retraite.

En fonction de ce programme de travail, seront déterminés les travaux demandés aux administrations et régimes concernés, les études et collaborations extérieures nécessaires ainsi que les contributions des membres du Conseil qui souhaiteront en apporter.

4° PUBLICATIONS ET SITE INTERNET

Le Conseil d'orientation doit, au moins tous les deux ans, élaborer un rapport remis au Premier Ministre, communiqué au Parlement et rendu public. Ce rapport pourrait à titre indicatif, comporter les parties suivantes : une partie indicateurs aussi bien démographiques que sociaux et financiers, à suivre de manière permanente, une partie traitant d'un ou de plusieurs thèmes particulièrement approfondis par le Conseil pendant la période, une partie enfin présentant les avis et propositions du Conseil. D'autres publications peuvent être envisagées au cas par cas sur des sujets à définir.

Il paraît enfin souhaitable de créer un site Internet du Conseil. Ce site pourrait donner des informations sur le Conseil et ses travaux, mettre à disposition les documents produits par le Conseil et notamment son rapport, établir des liens avec les autres sites existants concernant les retraites.